Procès-verbal de création d'une association

En date du 18 mars 2022

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M : Grau Eloi , il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Présentation du projet
- 2. Présentation, discussion et adoption des statuts
- 3. Élection des membres du bureau
- 4. Détermination du montant des cotisations

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Association: PermAgora Catalane

avec siège à : 28 rue du four à chaux, 66200 Elne

2. Adoption des statuts:

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du bureau :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le bureau Il rappelle que conformément à l'article 8 des statuts, le bureau est composée de 3 membres au minimum, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du bureau :

Mme Catherine Vinas co-Présidente

Mme Anne Estirac co-Présidente

Mr Eloi Grau co-Président Trésorier

4. Montant de la cotisation:

Il a été décidé à l'unanimité de fixer le montant de la cotisation à 10 euros

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Argelès-sur-mer, le 18 mars 2022

Les co-présidents

Le Secrétaire